Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212902944-20260331-2026_19-DE

Mairie de Le Tréhou
Ti-kêr An Treoù-Leon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LE TREHOU

Séance du 31 mars 2026

Nombre de membres			
En exercice	**Présents**	**Pouvoir**	**Ayant pris part au vote**
15	13	0	13

Date de convocation
26/03/2026
Date d'affichage
02/04/2026

L'an 2026, le 31 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE TREHOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANN Joël, Maire.

Présents : CANN Joël, AUVRET Stéphane, MILIN Emma, TOBIE Guillaume, LE BOT Fanny, MAZO Isabelle, BERDER Patrice, CHATELAIN Morgane-Katell, DELAUNAY René, PITON Benoît, DE FONSECA Stéphanie, FAVRE-TEMPLE Jessica, KEROAS Jean Marie
Absents : VAILLANT Nadia
Absents excusés : SANQUER Fabien
Excusé(s) ayant donné procuration :
A été nommé(e) secrétaire : CHATELAIN Morgane-Katell

2026_19 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-15 ;
Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme de la publicité, de l'entrée en vigueur et de la conservation des actes pris par les collectivités territoriales ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux ;

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2026 tel qu'annexé.

Extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance
CHATELAIN Morgane-Katell

Le Maire
Joël CANN